

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Crémon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle citoyenne de la mairie de Crémon, sous la présidence de Mme Sylvie DESMOND, maire ;

Présents : Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Manu ROQUE, Josette BERNARD, Alain ZABULON, Véronique CORNET, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, François MONNERIE, Alain REY, Aurore DUPRAT, Maryne PHILIPPE, Michel MOULIN, Hervé PHELIPAT, Lydie MARIN, Viviane PREVOST-SERRES, Mathis HUGUET, Pierre GACHET.

Absents excusés : Corrine LAGUNA procuration à Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO procuration à Véronique CORNET, Yoann MALEYRAN procuration à Stéphane SANCHIS, Pascal RAUZY procuration à Lydie MARIN.

Absents : Mathilde FELD, Laurence CRASSANT, Frédéric GUERIN, Didier LOUBET, Elvire LECOEUR.

Date de la convocation : 10 octobre 2025

Secrétaire de séance : Aurore Duprat

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### 1 – POINT BUDGETAIRE

Monsieur Stéphane SANCHIS présente le point budgétaire.

#### **Budget 2025 rappel des éléments votés pour le Budget 2025**

**Fonctionnement: 7 097 008,20€**

(dont 1 705 162,69 € d'excédent antérieur)

**Investissement: 1 961 995,72 €**

(dont 333 074,85 € de déficit antérieur)

**Budget 2025 Dépenses de fonctionnement**  
**Etat de consommation des crédits au 6 octobre 2025**

Dépenses de fonctionnement	Total Prévu	Réalisé	% réalisé
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	- €	- €	
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>2 750 064,79 €</b>	<b>1 409 214,74 €</b>	<b>51,24%</b>
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 378 500,00 €</b>	<b>1 655 665,14 €</b>	<b>69,61%</b>
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>54 847,00 €</b>	<b>51 789,00 €</b>	<b>94,42%</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>656 162,81 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>385 580,65 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>689 300,00 €</b>	<b>573 561,53 €</b>	<b>83,21%</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>117 452,95 €</b>	<b>35 091,11 €</b>	<b>29,88%</b>
<b>67 - Charges spécifiques</b>	<b>100,00 €</b>	<b>39,83 €</b>	<b>39,83%</b>
<b>68 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>

**Zoom sur: charges à caractère général Ch11 – 1<sup>ère</sup> partie**

<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>2 750 064,79 €</b>	<b>1 409 214,74 €</b>	<b>51,24%</b>
<b>60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>21 521,34 €</b>	<b>28,70%</b>
<b>60612 - Fournitures non stockables - Energie - Électricité</b>	<b>182 000,00 €</b>	<b>132 454,29 €</b>	<b>72,78%</b>
<b>60613 - Fournitures non stockables - Chauffage urbain</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>66 958,67 €</b>	<b>121,74%</b>
<b>60622 - Fournitures non stockées - Carburants</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>4 016,15 €</b>	<b>50,20%</b>
<b>60623 - Fournitures non stockées - Alimentation</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>245 609,46 €</b>	<b>106,79%</b>
<b>60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>32 879,20 €</b>	<b>156,57%</b>
<b>60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>15 277,82 €</b>	<b>72,75%</b>
<b>60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>30 191,14 €</b>	<b>50,32%</b>
<b>60633 - Fournitures non stockées - Fournitures de voirie</b>	<b>18 328,16 €</b>	<b>5 016,29 €</b>	<b>27,37%</b>
<b>60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>3 988,71 €</b>	<b>49,86%</b>
<b>6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>6 421,66 €</b>	<b>91,74%</b>
<b>6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>14 129,67 €</b>	<b>108,69%</b>
<b>60668 - Fournitures non stockées - Autres produits pharmaceutiques</b>	<b>500,00 €</b>	<b>454,48 €</b>	<b>90,90%</b>
<b>6067 - Fournitures non stockées - Fournitures scolaires</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>18 588,53 €</b>	<b>61,96%</b>
<b>6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures</b>	<b>692 584,12 €</b>	<b>561,89 €</b>	<b>0,08%</b>
<b>611 - Contrats de prestations de services</b>	<b>209 000,00 €</b>	<b>195 062,10 €</b>	<b>93,33%</b>
<b>6132 - Locations immobilières</b>	<b>- €</b>	<b>596,56 €</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>61351 - Locations matériel roulant</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>20 114,86 €</b>	<b>71,84%</b>
<b>61358 - Autres locations mobilières</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>19 558,09 €</b>	<b>65,19%</b>
<b>61521 - Entretien et réparations sur terrains</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>
<b>615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>22 038,20 €</b>	<b>44,08%</b>
<b>615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>38 157,42 €</b>	<b>47,71%</b>
<b>615231 - Entretien et réparations sur voiries</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>19 930,40 €</b>	<b>132,87%</b>
<b>615232 - Entretien et réparations sur réseaux</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>33 620,96 €</b>	<b>67,24%</b>
<b>61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>24 751,40 €</b>	<b>99,01%</b>

## Zoom sur: charges à caractère général Ch11 – 2nde partie

61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	40 000,00 €	20 194,66 €	50,49%
6156 - Maintenance	90 000,00 €	101 729,59 €	113,03%
6161 - Primes d'assurances multirisques	- €	- €	
6168 - Autres primes d'assurance	110 000,00 €	110 925,76 €	100,84%
617 - Etudes et recherches	2 500,00 €	1 632,00 €	65,28%
6182 - Documentation générale et technique	1 500,00 €	772,48 €	51,50%
6184 - Versements à des organismes de formation	7 500,00 €	3 534,00 €	47,12%
6188 - Autres frais divers	120 000,00 €	92 899,58 €	77,42%
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	- €	
62268 - Autres honoraires, conseils...]	7 000,00 €	2 596,33 €	37,09%
6227 - Frais d'actes et de contentieux	- €	48,00 €	
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	- €	- €	
6231 - Annonces et insertions	3 000,00 €	2 792,00 €	93,07%
6232 - Fêtes et cérémonies	15 000,00 €	2 776,32 €	18,51%
6236 - Catalogues et imprimés	8 000,00 €	8 978,28 €	112,23%
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	30 000,00 €	28 000,00 €	93,33%
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	2 000,00 €	2 063,23 €	103,16%
6248 - Transports de biens et transports collectifs - Divers	2 000,00 €	2 215,79 €	110,79%
6251 - Voyages, déplacements et missions	3 500,00 €	4 973,89 €	142,11%
6261 - Frais d'affranchissement	10 000,00 €	10 146,05 €	101,46%
5262 - Frais de télécommunications	20 000,00 €	9 479,22 €	47,40%
627 - Services bancaires et assimilés	200,00 €	100,18 €	50,09%
5281 - Concours divers (cotisations...)	22 000,00 €	19 617,43 €	89,17%
6284 - Redevance pour services rendus	20 952,51 €	9 645,00 €	46,03%
52878 - Remboursements de frais à des tiers	1 000,00 €	500,00 €	50,00%
6288 - Autres services extérieurs	300 000,00 €	127,66 €	0,04%
63512 - Taxes foncières	14 000,00 €	- €	0,00%
63513 - Autres impôts locaux	1 500,00 €	1 558,00 €	103,87%

## Budget 2025 Recettes de fonctionnement Etat de réalisation des recettes au 6 octobre 2025

	Total prévu	Réalisé	%age réalisé
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>7 147 008,20 €</b>	<b>5 861 003,20 €</b>	<b>82,01%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 705 162,69 €	1 705 162,69 €	100,00%
013 - Atténuations de charges	50 000,00 €	33 482,27 €	66,96%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 180,00 €	- €	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	499 000,00 €	280 903,09 €	56,29%
73 - Impôts et taxes	457 000,00 €	238 123,50 €	52,11%
731 - Fiscalité locale	2 827 033,00 €	2 171 553,85 €	76,81%
74 - Dotations et participations	1 492 632,51 €	1 381 931,38 €	92,58%
75 - Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	44 237,92 €	110,59%
76 - Produits financiers	- €	9,26 €	
77 - Produits spécifiques	- €	1 717,77 €	
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	3 881,47 €	

?

**Budget 2025 Dépenses d'investissement**  
**Etat de réalisation des dépenses au 6 octobre 2025**

	Total Prévu	Réalisé	% réalisé
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 029 055,72 €</b>	<b>1 597 785,37 €</b>	<b>78,75%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	333 074,85 €	333 074,85 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 180,00 €	- €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	343 361,00 €	235 442,72 €	68,57%
20 - Immobilisations incorporelles	96 025,42 €	74 806,78 €	77,90%
204 - Subventions d'équipement versées	2 862,76 €	1 033,52 €	36,10%
21 - Immobilisations corporelles	1 177 551,69 €	953 427,50 €	80,97%

**Budget 2025 Dépenses d'investissement**  
**Détail des dépenses d'investissement**

SERVICE	Montant budget 25	ENGAGEMENT	SOLDE	%age d'utilisation
BATIMENTS	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	0%
BIBLI	4 200,00 €	3 124,65 €	1 065,35 €	75%
CENTRE CULTUREL	54 413,09 €	54 413,07 €	0,02 €	100%
CINEMA	1 610,00 €	1 610,00 €	- €	100%
COMMUNICATION	7 094,00 €	- €	7 094,00 €	0%
COMPTA RH	765,60 €	765,60 €	- €	100%
CUISINE	14 770,00 €	10 811,18 €	3 958,82 €	73%
ADMINISTRATIF	12 720,00 €	8 871,60 €	3 848,40 €	70%
ECLAIRAGE PUBLIC	2 862,76 €	1 033,52 €	1 829,24 €	36%
ELEMENTAIRE	13 375,41 €	11 803,53 €	1 571,88 €	88%
ENTRETIEN	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	0%
FETE ET CEREMONIE	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	0%
MATERNELLE	44 364,00 €	35 595,84 €	8 768,16 €	80%
PATRIMOINE	33 500,00 €	33 345,17 €	154,83 €	100%
PERISCOLAIRE	10 800,00 €	4 013,30 €	6 786,70 €	37%
PM	600,00 €	500,00 €	100,00 €	83%
PVD	411 337,42 €	399 579,44 €	11 757,98 €	97%
STATION VELO	5 000,00 €	4 081,95 €	918,05 €	82%
TECHNIQUE	16 798,68 €	13 695,33 €	3 103,35 €	82%
TENNIS	12 967,15 €	12 967,15 €	- €	100%
URBANISME	24 000,00 €	10 967,98 €	13 032,02 €	46%
VEGETALISATION	4 960,00 €	4 960,00 €	- €	100%
VIE ASSO	7 261,60 €	7 208,88 €	52,72 €	99%
VOIRIE	311 628,00 €	206 125,22 €	105 502,78 €	66%
<b>TOTAL</b>	<b>1 018 027,71 €</b>	<b>825 483,41 €</b>	<b>192 544,30 €</b>	<b>81%</b>

## 2 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Sur proposition de Madame la Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter la décision modificative suivante :

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

#### **AFFECTATION INVESTISSEMENT PETITS TRAVAUX**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21316-020 Constructions équipements du cimetière	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-020 Réseaux de voirie	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21572-201 Matériel technique scolaire	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-212 Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

## 3 – TARIF DES REPAS POUR LE CENTRE DE LOISIRS A COMPTER DU 18/10/2025

Sur proposition de Madame la Maire ;

Considérant que le conseil municipal lors de sa séance du 18 septembre a voté le tarif de 4,36€ pour la fourniture de repas par la cuisine centrale pour le centre de loisirs jusqu'au 17 octobre 2025 ;

Attendu qu'il convient de fixer un tarif unitaire pour la fourniture de ces repas pour le reste de l'année scolaire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

ADOPTE le tarif unitaire de 4,36 €/ repas

## 4 – CONVENTION D'OBJECTIFS COMMUNE DE CREON – OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DE LA GIRONDE – COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ALBANIE LACOUME

Vu le projet de convention d'objectifs commune de Créon – Office central de la coopération à l'école de Gironde et la coopérative scolaire de l'école élémentaire Albanie Lacoume ;

Considérant que cette convention répond aux attentes de la commune et doit permettre la réalisation d'objectifs principaux qui sont les suivants : la réalisation d'actions définies avec l'ensemble de l'équipe enseignante en lien avec le projet d'école, l'ouverture à tous les élèves sans discrimination d'aucune sorte, l'encouragement des pratiques visant à la sensibilisation et à l'éveil au sport, à la culture et à la nature ainsi qu'aux enjeux de développement durable, la réalisation d'actions tenant compte, dans la mesure du possible, des impératifs durables, l'implication des familles dans la réalisation des actions définies.

Considérant par ailleurs que cette convention limite la participation des familles aux actions mises en œuvre de la manière suivante : la participation financière des familles est nulle pour les actions se déroulant sur une journée, ne dépasse pas **8 euros** par jour pour les actions se déroulant sur plusieurs jours et ne dépasse en aucun cas un total de **40 euros** par année scolaire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- autorise la Maire à signer la convention ci-dessus.
- le montant fixé pour l'année 2025 est de 16 000€, les crédits ayant été inscrits au budget

Madame La Maire donne la parole à Pierre Gachet : « Je voudrais revenir un peu sur l'histoire de cette convention. L'idée de départ était de contraindre les enseignants à ce que les sorties sur plusieurs jours ne coûtent pas cher, le moins cher possible aux familles. En 2015, le coût pouvait aller jusqu'à 15 € par jour. Il y a dix ans, 15 € par jour, ce n'est pas rien du tout.

Et ces sorties-là étaient sur cinq jours. J'avais la responsabilité d'à la fois gérer la commune mais aussi de faire en sorte que les Créonnais ne subissent pas des tarifs qui soient rédhibitoires pour certaines d'entre elles. J'ai bataillé pendant plusieurs années pour arriver à faire admettre cette convention. Elle a deux avantages, c'est que la mairie n'est plus sous pression. C'était finalement le maire et le conseil municipal qui décidaient par le vote du budget, mais des sorties pédagogiques, ce qui n'est pas le rôle d'un conseil municipal. Cette convention a pour avantage d'une part de limiter, on vous l'a dit, à 8 € par jour et 40 € par an, les participations familiales seulement dans le cadre de sorties sur plusieurs jours.

Et l'autre avantage, c'est que ça oblige les enseignants à s'arranger entre eux sur la somme que nous votons au budget, il n'y a pas de surenchère. Voilà à quoi elle sert fondamentalement cette convention. Après, elle a des objectifs qui sont nobles et que j'ai toujours partagés, mais c'était vraiment la défense de la gratuité scolaire autant que possible. Parce que sur la question des sorties payantes, il y a un trou dans la raquette et l'Education nationale n'assume pas cette difficulté. Et donc nous l'avons assumée en signant cette convention il y a quelques années. Et donc elle est en cours de renouvellement et pour moi ça me va très bien. »

## 5 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL POUR L'ENTRETIEN MENAGER DU BATIMENT DU SIAEPA DE BONNETAN.

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien ménager du bâtiment du SIAEPA de Bonnetan ;

Sur proposition de Mme la Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- autorise la Maire à signer la convention ci-dessus.

## 6- AVENANT AU MARCHE ASSURANCE

Considérant le marché du 31 décembre 2021 conclu avec la société SMACL Assurances en au titre des garanties « Véhicules à moteur et risques annexes » pour les années 2022 à 2026.

Attendu qu'en mai 2025, cette assurance a informé la commune que du fait des résultats de ce contrat, la commune pouvait soit résilier le contrat soit accepter une augmentation à compter du 1er janvier 2026, soit pour la dernière année de contrat (cf. courrier et proposition d'avenant joints).

- Majoration de la prime annuelle pour le contrat « Véhicules à moteur » de 45 % portant la prime à 10 199,80 € ;
- Majoration des franchises pour le contrat « Véhicules à moteur » à 300 €
- Majoration de la prime annuelle pour le risque « auto-collaborateur » de 130% portant la prime annuelle à 750 €

Considérant les difficultés pour les collectivités de trouver des assurances en ce moment ;

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- autorise la Maire à signer l'avenant proposé.

## PRISES DE PAROLE :

### Josette BERNARD

*Bonsoir à toutes et à tous. Je vous montre une petite un petit flyer que vous allez voir passer durant tout le mois de novembre et j'ai pu participer, en tant qu'élu communautaire, à une formation de lutte contre les violences*

sexistes, sexuelles et intrafamiliales et en accord avec la Communauté de communes et le Centre communal d'action sociale. Je voudrais particulièrement vous sensibiliser sur ce mois de mobilisation locale pour écouter, informer et agir ensemble contre les violences intrafamiliales.

La Communauté de communes vous propose donc, pour le mois de novembre 2025, des événements forts et ouverts à tous. Ce mois de novembre débutera par une soirée d'ouverture, par une expo photos blessures de femmes à la Cabane, un projet au Centre social intercommunal de Créon. Le 5 novembre à 18 h, vous pouvez retrouver tout le programme du mois en flashant le QR Code sur les flyers que vous trouverez dans les mairies.

Différentes structures et ce fil rouge tout au long de ce mois de novembre pourra être par exemple un jeu immersif pour comprendre les mécanismes invisibles, invisibles de la violence aux escape game dans différentes communes Sadirac, la Sauve, etc. Des temps forts et spectacles avec du théâtre et des expositions, lectures, des rencontres citoyennes avec des cafés débats seniors en présence de l'équipe Monalisa, un ciné débat pour la jeunesse et la prévention en présence du Comité Départemental Olympique et Sportif de Gironde.

La soirée de clôture aura lieu le 25 novembre. Elle se terminera par un documentaire et des échanges et le 25 novembre, ce sera la journée internationale contre les violences faites aux femmes. Nous avons donc un mois pour briser le silence et libérer la parole et participer à ces différents événements ouverts à tous.

#### Alain ZABULON

Merci Josette, d'avoir évoqué ce programme qui est une première pour la communauté de communes. Et je veux dire que je suis assez fière que la communauté de communes se soit engagée dans cette cause. C'est vraiment l'action du CIAS et des élus qui ont suivi de près ce programme et j'espère que vous pourrez participer à tous ces temps forts. Alors moi j'ai demandé le micro aussi pour évoquer un sujet lorsque l'année dernière, nous avons changé de partenaires associatifs pour la gestion des centres de loisirs avec la Fédération Léo Lagrange, nous avions pris l'engagement qu'un an plus tard, nous ferions une enquête de satisfaction auprès des familles pour voir si elles étaient satisfaites des prestations offertes par Léo Lagrange. Cette enquête a été faite. Ces résultats sont tout récents. Ils seront rendus publics. Je vous en propose simplement un rapide résumé. Des questions ont été posées sur les horaires, l'accueil, l'aménagement des espaces, les programmes, la communication avec les familles, les conditions d'inscription, les activités, la qualité des activités, le sport pour toute une série de questions. Et donc on arrive à un taux de satisfaction global de 85 % et de 76 % pour les enfants.

Donc les points forts, ce sont les horaires qui ont été assouplis, c'est l'accueil, c'est la nature des activités, des programmes proposés aux enfants à améliorer, la communication où là, il y a quand même 70 % de satisfaction sur la communication avec les familles. Mais sinon il y aurait des efforts à faire en matière de communication sur ce que fait Léo Lagrange, la communication extérieure qui pourrait être amélioré.

Et puis le moins bon résultat, et ça, on s'y attendait, c'est sur les conditions d'inscription sur la plateforme qui est un système, il faut le reconnaître, assez stressant pour les familles puisque à peine ouvert, dix minutes après l'heure de l'inscription sur la plateforme, on répond qu'il y a plus de places parce que les gens se ruent sur les places. Donc ça crée un phénomène de files d'attente qui ensuite se décante à mesure que les personnes qui s'étaient inscrites par précaution, renoncent.

Mais ça crée sur le moment une grosse inquiétude, surtout lorsqu'un des deux enfants est pris et pas l'autre. Donc ça c'est quelque chose qui est amélioré mais qui est propre, je crois à beaucoup de centres de loisirs. C'est ce système de logiciels qui fonctionne ainsi et qui est une source de préoccupation pour les familles. Sinon pour Créon, souligner que sur depuis 2024, avec le nouvel nouveau partenaire associatif, on a pu augmenter d'un tiers le nombre de places qui est passé de 62 à 92.

Malgré ça, il y a encore des files d'attente, mais en tout cas, il y a eu un effort significatif qui a été consenti. Voilà, je voulais partager avec vous les résultats de cette enquête qui est tombée là hier et qui sera bientôt en ligne sur nos sur nos différents supports de communication. Donc voilà ce que je voulais vous dire.

#### Sylvie DESMOND

Je vous rappelle que demain 17 octobre, c'est la journée mondiale du don d'organes et de la greffe. Nous avions signé une convention l'année dernière à ce sujet. Le panneau est installé route de Libourne et nous allons planter un arbre au mois de novembre.

#### Fabienne IDAR

Bien qu'on soit à une époque un peu estivale, avec une météo très clémente, on commence à travailler sur Créon fête l'hiver.

Notez dans vos agendas le 5, 6 et 7 décembre, le premier week-end de décembre avec les animations auxquelles vous êtes habitués depuis des années et les exposants et les présences des associations. Et cette

année, un petit concours de biscuits donc à vos recettes, à vos essais et surveillez les réseaux pour avoir des informations.

Michel MOULIN

Les travaux (de fouilles archéologiques) sont finis sur la place, avons-nous un retour ?

Réponse de Pierre MARCHIVE

Oui les fouilles sont terminées. Tout s'est fait dans les délais qui avaient été annoncés. Ça, ça a été la première bonne nouvelle. Ensuite, au niveau des fouilles elles-mêmes, sans surprise, ils sont tombés sur les piliers de fondations de l'ancienne halle qui est du côté de la mairie. Une petite halle qui est visible sur le plan napoléonien et donc sur un des piliers. Il y avait une très belle pierre sculptée qu'ils ont emporté pour la nettoyer et l'expertiser.

Ils ont également trouvé les fondations si on peut dire, une dalle de ciment sur laquelle reposait le monument aux morts qui était auparavant au centre de la place. Les trous ont été rebouchés. L'enrobé a été refait. Nous n'avons pas encore reçu le rapport des archéologues, mais on devrait l'avoir sous peu. On vous en tiendra informé, bien sûr.

Sylvie DESMOND

Juste pour faire une parenthèse et pour faire un peu de pub pour les gens qui sont étonnés des découvertes. Lisez le livre dont il a parlé tout à l'heure. Les photos de l'ancienne halle sont dessus. Les Halles et le monument aux morts. Elle a été démolie en 1872.

Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais depuis aujourd'hui, vous avez un nouveau petit endroit où vous assoir à l'ombre, quand il fait soleil. C'est le square à l'angle de la rue Amaury de Craon et de la place Dordet au rond-point de la gendarmerie. Un banc a été posé et des marches et un accès pour les personnes à mobilité réduite a été fait. Vous pouvez aller vous assoir un petit moment.

Lydie MARIN

Je suis passée, cet après-midi, en allant sur le centre commercial. Il y a des employés communaux qui travaillent au niveau de la gendarmerie. Est-ce que c'est pour faire un nouveau massif, quelque chose comme ça ?

Sylvie DESMOND

Pas du tout. C'est simplement parce que ce morceau de trottoir était très dangereux pour les personnes qui circulent, et qui ont du mal à marcher. Ça faisait déjà un moment que c'était prévu d'améliorer ce trottoir et donc, c'était aujourd'hui, il faut deux jours. Cet endroit devrait être rénové. Voilà pour tous les piétons, un accès plus facile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Sylvie DESMOND	Aurore DUPRAT
	